



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2024 - 06 - 28

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024

ID : 085-200023778-20241205-DL2024_06_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

Attribution de fonds de concours

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Les conditions d'intervention communautaire en matière d'aménagement et de financement des itinéraires cyclables ont été redéfinies dans le cadre d'un dispositif présenté au Conseil Communautaire du 7 avril 2022 qui a approuvé le règlement précisant les modalités d'application. Indépendamment des réalisations faites dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale, certains aménagements réalisés par les communes peuvent prétendre à l'attribution de fonds de concours.

La mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif a été retardée, par la nécessité de solder au préalable les différents engagements antérieurs, les contraintes budgétaires, et les moyens à mobiliser pour intégrer ce volet dans une politique plus large des transports et de la mobilité. L'ensemble des conditions étant maintenant réunies, les demandes en instance ont pu faire l'objet d'un traitement.

Sur la commune de Brétignolles sur Mer, il s'agit :

De la piste cyclable en site propre reliant le lotissement du Fief des Plantes à La Normandelière, en passant par la rue du Dolmen, afin de créer un raccordement à la Véloodyssée. Les travaux pour la réalisation de cette piste cyclable, d'une longueur de 360 m, consistent en la création d'un accotement de la chaussée, avec pour objectif de faciliter la liaison entre Brétignolles sur Mer et Brem sur Mer.

Sur la commune de Coëx, il s'agit :

De la piste cyclable reliant la salle de sports, le terrain de pétanque et les terrains de football à la Mairie et au centre-ville. L'objectif est de sécuriser l'accès aux équipements sportifs le long de la RD 40, un axe très fréquenté, tout en évitant le passage par le Parc Perrocheau, qui est réservé aux piétons.

De la piste cyclable reliant le dernier lotissement communal à la salle socioculturelle, ainsi qu'au centre-bourg et à la rue du Paradis, créant ainsi une liaison avec le quartier des Acacias et la piste cyclable longeant la RD6. Elle permettrait de connecter le sud et l'est de la commune tout en évitant l'axe central, où la circulation est dense, avec pour avantage de sécuriser l'accès au centre-bourg en longeant le sud du Parc Perrocheau.

De la piste cyclable reliant le centre-bourg à la piste cyclable départementale située au sud de la commune. L'objectif est de créer une connexion entre le sud et l'est de la commune tout en évitant l'axe central, où la circulation est dense.

Sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie, il s'agit :

De la piste cyclable le long du front de mer, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Jean Cristau et du square Loïc du Rostu. Cette dernière s'intègre dans la reconfiguration complète de la voirie de l'avenue Jean Cristau, depuis sa jonction avec le boulevard de la Mer jusqu'au croisement avec la voie ferrée, avec la consolidation d'un cheminement piéton le long des bâtiments. L'espace est partagé pour cyclistes et piétons du côté de l'estuaire, mais la circulation est scindée au niveau du square Loïc du Rostu, en raison de l'étroitesse de la voirie face à l'ancienne maison du gardien de phare.

De la piste cyclable de l'Avenue de l'Atlantique dans le cadre du réaménagement urbain du boulevard.

Sur la commune de Saint Maixent sur Vie, il s'agit :

De la portion de piste cyclable entre la rue du Marais et le skate-park.

Conformément au règlement d'intervention adopté, ces dossiers peuvent prétendre aux fonds de concours suivants :

Commune	Projet	Montant	Fonds propres	Financements autres que fonds de concours	Fonds de concours PSGA
Brétignolles sur Mer	Piste cyclable Rue du Dolmen				37 500 €
Coëx	Piste cyclable Chemin de la Gagnerie (Liaison stade municipal - Mairie / Liaison Espace Val du parc - quartier des Aveneaux / Liaison Espace Val du Parc - RD 6)				137 200 €
Saint Gilles Croix de Vie	Piste cyclable Avenue Jean Cristau				55 064 €
Saint Gilles Croix de Vie	Piste cyclable Avenue de l'Atlantique				30 000 €
Saint Maixent sur Vie	Piste cyclable Route de Commequiers (Liaison entre la rue du Marais et le skate-park)				12 450 €
	TOTAL				272 214 €

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants et L.5216-5,

Vu la délibération du 7 avril 2022 sur la validation du schéma directeur cyclable et du règlement associé,

Vu les crédits inscrits au BP 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 novembre 2024,

Considérant que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 37 500 € à la Commune de Brétignolles sur Mer pour l'aménagement d'une piste cyclable rue du Dolmen ;

Article 2 : d'attribuer un fonds de concours de 137 200 € à la Commune de Coëx pour l'aménagement d'une piste cyclable chemin de la Gagnerie ;

Article 3 : d'attribuer un fonds de concours de 55 064 € à la Commune de Saint Gilles Croix de Vie pour l'aménagement d'une piste cyclable avenue Jean Cristau ;

Article 4 : d'attribuer un fonds de concours de 30 000 € à la Commune de Saint Gilles Croix de Vie pour l'aménagement d'une piste cyclable avenue de l'Atlantique ;

Article 5 : d'attribuer un fonds de concours de 12 450 € à la Commune de Saint Maixent sur Vie pour l'aménagement d'une piste cyclable route de Commequiers ;

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier, et de procéder au versement de ces fonds de concours conformément aux dispositions du règlement approuvé par le Conseil Communautaire.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Sonia CHARLOS

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 DEC. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le 12 DEC. 2024

Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.